

**ASI-Vd** Association suisse des infirmier-e-s  
**Avenir Social** section Vaud.  
**SYNA-Vd** Syndicat interprofessionnel  
**SSP-Vaud** Syndicat suisse des services publics

**ASE-Vd** Association suisse des Ergothérapeutes  
**SUD** Fédération syndicale SUD - service public  
**APEMS** Association du personnel des EMS vaudois

## **RESOLUTION DU PERSONNEL DU SECTEUR PARAPUBLIC VAUDOIS DE LA SANTE**

Réuni en assemblée générale le mardi 19 novembre 2019, le personnel du secteur parapublic de la santé a pris la décision suivante à l'unanimité :

1. D'accepter le protocole d'accord concernant la bascule des salaires de la CCT san dans la grille salariale de la CCT de l'Hôpital Riviera-Chablais.

L'Assemblée a également pris la résolution suivante à l'unanimité :

2. De maintenir le préavis de grève pour la journée du 5 décembre 2019 et de lever celui-ci seulement si l'accord est signé par toutes les faîtières patronales signataires de la CCT d'ici au 4 décembre 2019.
3. De mandater les organisations syndicales pour organiser des informations sur les lieux de travail au sujet de l'accord.
4. De continuer la lutte pour l'application de la convergence, à savoir l'application pleine et entière de la grille salariale HRC, notamment en tenant compte de l'ancienneté des collaborateurs et pour obtenir les mêmes conditions de travail et de salaires qu'à l'HRC et au CHUV.

L'assemblée donne également le mandat aux organisations syndicales de négocier avec les partenaires et l'État pour que la bascule des salaires soit appliquée dans les mêmes délais ou qu'il y ait un effet rétroactif dans les institutions soumises à la CCT san mais non membres d'une faîtière patronale.

L'Assemblée générale du personnel charge les organisations syndicales et les associations professionnelles signataires de la CCT-San de mettre en œuvre les décisions prises ce jour via cette résolution.

Lausanne, le 19 novembre 2019